

## Marché de Gros, rue Berthelot - Désaffectation

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération en date du 12 juillet 1968, le Conseil Municipal a classé dans le domaine public communal le marché de gros implanté rue Berthelot.

Depuis plusieurs années, le nombre de grossistes installés sur ce site ne cessait de diminuer et les locaux ainsi que le terrain étaient, soit libres de toute occupation, soit affectés à un autre usage (banque alimentaire, dépôts divers, stationnement des auto-écoles).

Par ailleurs, la Ville de Besançon a reçu plusieurs propositions d'achat de cette propriété en vue d'implanter des activités industrielles ou artisanales. Il a donc été confirmé aux trois derniers grossistes, par courrier du 8 décembre 1993, de bien vouloir libérer les lieux. Ils ont maintenant trouvé des locaux de substitution sur le territoire communal.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser la désaffectation de la parcelle communale cadastrée EX n° 19, en vue de la déclasser et de l'aliéner, suite à la cessation du service public «marché de gros».

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, sur cette activité de marché de gros, je souhaiterais que vous puissiez saisir la Chambre de Commerce pour qu'elle nous donne officiellement son avis sur la fonction de marché de gros dans cette agglomération de Besançon. Il y a actuellement une disparition quasi-totale de la fonction de marché de gros dans la capitale régionale, et il y a tout de même de quoi s'interroger. Nous n'avons pas ici des spécialistes sur cette question mais il y a un établissement consulaire qui pourrait nous éclairer. J'ai demandé l'avis du Président qui m'a répondu mais cela mériterait étude ; une lettre ne suffit pas et je souhaiterais qu'on approfondisse cette question.

**M. ANTONY** : Pour répondre à M. le Député JACQUEMIN, il y a un mois et demi nous avons adressé une lettre à la Chambre de Commerce sur ce thème précisément en lui demandant d'ouvrir une enquête auprès des autres capitales régionales pour savoir ce qu'elles ont fait de leur marché de gros. Depuis, nous attendons réponse à notre question.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.